

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION GENERALE
DE L'AVIATION CIVILE

Fiche n° 30

Planeurs

BREGUET "Fauvette"
905 S
905 A
905 SA

Edition n° 4
Avril 1963

FICHE DE NAVIGABILITE N° 30

Planeurs "FAUVETTE"
Types : 905 S
905 A
905 SA

Constructeur autorisé : SA. L. BREGUET
Usine d'ANGLET (Basses-Pyrénées)

Certificat de Navigabilité normal
Mention d'emploi : Sport

(Arrêté du 21 Mars 1962)

Modèles 905 – Certificat de type français n° 10
Délivré le 10/1/61

Type certificate n° 7 G8 (US)
Délivrer le 16/3/61

1. DOMAINE DE CERTIFICATION

1.1 Conditions de calcul

Facteur de charge extrême à la masse de 275 kg : + 8 - 3,2

Epreuves de résistance à la masse de 250 kg :

Ressources : + 4,5 - 1,9

Survitesse (VI) :

En configuration lisse : 250 km/h

En configuration piqué : 190 km/h

La structure satisfait également au règlement AIR 2104

1.2 Masse et centrage

Mise à niveau : angle de 3°15 relevé sur la poutre arrière en avant de la dérive.

Référence de centrage : nez du fuselage situé à 1,64 m du bord d'attaque de la corde de référence, située elle-même à 3,11 m du plan de symétrie.

Longueur de la corde de référence : 0,82 m

Masse maximale autorisée : 275 kg

Limite de centrage !

Limite avant : 28 % soit 1,87 m du plan de référence

Limite arrière : 45 % soit 2,01 m du plan de référence

Chargement :

Distance à la référence des charges variables

Pilote (avec parachute) extrême avant : 1,175 m

Pilote (avec parachute) extrême arrière : 1,250 m

2. EQUIPEMENT

L'équipement minimum comprend :

1 anémomètre

1 altimètre

1 variomètre

1 contrôleur de vol (bille-aiguille)

1 compas magnétique

3 LIMITATIONS (vitesses air)

en air calme : 200 km/h

en air agité : 170 km/h

aérofreins braqués : 200 km/h

vitesse maxi. remorquage : 120 km/h

vitesse maxi. treuillage : 100 km/h

Acrobatie interdite

4. DESCRIPTION

4.1 Caractéristiques de construction

Planeur monoplace, monoplan cantilever à aile médiane

Construction :

Fuselage, partie centrale à structure tubes métalliques et revêtement en stratifié.

Partie avant et arrière : poutres monocoques moulées en sandwich

Pointes avant et arrière : moulées en plastique

Voilure bois, entoilée, réalisée en corps creux, monolongeron avec âme pincée et caisson de bord d'attaque moulé en sandwich en un seul élément.

NB : Les planeurs du type 905 A et 905 SA possèdent un bati-tube fuselage renforcé et une timonerie d'ailerons améliorée.

4.2 Dimensions de la cellule

Envergure :	15 m
Surface portante :	11,25 m ²
Allongement :	20
Longueur :	6,22 m
Largeur fuselage :	0,58 m
Hauteur maxi. en ligne de vol :	1,89 m

Atterrisseur :

Monoroue 260 x 85 avec frein à sangle
Béquille arrière à ressort

4.3 Débattement des gouvernes

Aileron :	Bas	16°	
	Haut	27°	± 2°
Profondeur :	Haut	8°	- 0
			+1
Direction :	Bas	20°	± 2°
	A droite	30°	
	A Gauche	30°	± 2°

5. UTILISATION – PERFORMANCES

Sens des abréviations utilisées :

Vz : vitesse de chute

Vc : vitesse corrigée

Les performances à 259 kg sont données à titre indicatif (P/S = 23 kg/m²).

	Configuration lisse		Aérofreins braqués	
	Vz (m/sec)	Vc (km/h)	Vz (m/sec)	Vc (km/h)
Vs minimum	0,65	65	3,85	75
Finesse maxi.	0,70	75	4,80	90
A 100 km/h	1,10	(f = 30)	5	(f = 5,9)
A 150 km/h	3		20	